

du moins tant que la situation ne sera pas renversée, je ne vois pas pourquoi on ne les remet pas en liberté. Dans bon nombre des lettres que j'ai reçues depuis quelques semaines, je vois que ces gens demandent maintenant leur élargissement en invoquant le fait qu'ils sont anti-fascistes. C'est un nouveau motif qu'ils ont trouvé depuis le 22 juin 1941. Avant cette date, ils alléguaient qu'on les avait internés à cause de leur activité syndicale, et que ce soit vrai ou non, je crois que tous conviendront aujourd'hui qu'ils sont véritablement anti-fascistes. Je ne vois aucune raison de les garder dans des camps d'internement, quand nous pourrions nous prévaloir de leurs services dans la poursuite de notre effort de guerre et de toute autre initiative dont bénéficierait le pays.

L'un des ministres devrait porter cette question à l'attention du premier ministre et du ministère de la Justice afin qu'ils puissent l'étudier avant que nous nous réunissions de nouveau. J'espère qu'on y trouvera une solution, car il serait sûrement déplorable de laisser les choses dans leur état actuel.

L'hon. M. MACKENZIE: Je serai heureux de soumettre le problème au ministre suppléant de la Justice.

M. GREEN: Le ministre des Munitions et approvisionnements a promis, l'autre jour, de faire une déclaration au sujet de l'instruction donnée aux matelots de la marine marchande. Est-il en mesure de la formuler maintenant?

L'hon. M. HOWE: J'ai obtenu certains renseignements du ministère des Transports. Les dépôts d'effectifs de la marine marchande et les cours d'instruction donnés à ces marins sont deux projets qui vont de pair.

Les dépôts d'effectifs existent déjà. Celui de Montréal, par exemple, compte 850 marins; celui d'Halifax est moins important, mais un édifice actuellement en voie de construction servira à abriter les effectifs beaucoup plus considérables nécessaires à cet endroit. Puis, on se propose d'établir un dépôt d'effectifs à Vancouver. Le marin qui, pour une raison ou une autre abandonne son navire, ou qui (comme cela se produit assez fréquemment) est envoyé de Grande-Bretagne au Canada pour compléter l'équipage d'un navire britannique, se rendra au dépôt où, outre la solde attribuée à son rang, il recevra chambre et pension. Autrement dit, il sera effectivement en activité de service et prêt à prendre sa place à bord, dès qu'il se produira une vacance.

Quant au plan d'entraînement, on l'a à peine mis en œuvre. L'honorable député sait sans doute que depuis nombre d'années, le ministère des Transports prépare des officiers dans ses propres écoles. Elles sont placées

à différents endroits du Canada et continueront de servir à l'instruction des officiers de la marine marchande. Les écoles seront agrandies pour répondre aux exigences de ce service.

Des écoles de marine sont en voie d'installation, l'une près d'Halifax et une autre près de Kingston. Celle d'Halifax formera des matelots de deuxième classe, et celle de Kingston des soutiers, des chauffeurs et des mécaniciens.

On a pris des dispositions pour que les marins à l'entraînement soient effectivement formés au service sur les navires. Après huit semaines d'instruction (telle est la période, je crois) on trouvera au marin un emploi sur un navire marchand en compagnie de matelots mieux formés, afin de lui permettre de se qualifier comme matelot de deuxième classe.

Le plan d'instruction des matelots sera étendu à la côte du Pacifique dès que les écoles de l'Est seront en plein fonctionnement.

Le Canada devra équiper plusieurs des nouveaux navires à mesure qu'ils seront mis en service. Les premiers navires, ceux qui sont déjà lancés, ont été construits pour le compte du gouvernement britannique, mais on en a affecté quelques-uns au service de la Cunard-White Star Company, et un ou deux à la marine marchande du Canada. Il faudra des équipages canadiens pour au moins quelques-uns des navires construits pour la Grande-Bretagne, et aussi, naturellement, pour tous les navires construits pour des compagnies canadiennes, qui les font servir pour le compte du Canada.

L'honorable député veut savoir quel équipage exige un navire marchand de ce modèle. L'équipage se compose en tout de quarante-cinq hommes. Les écoles de matelots de la marine marchande, les écoles de matelots-mécaniciens, et les écoles d'officiers de marine, visent à former ces élèves assez rapidement pour équiper les navires à mesure qu'ils sont mis en service.

En même temps nous rendons des services au gouvernement britannique et aux pays non alliés en maintenant des réserves de matelots et en nous occupant du bien-être des marins qui sont dans les ports en attendant d'être affectés aux navires.

M. GREEN: Merci.

M. QUELCH: J'ai plusieurs questions à poser au ministre de l'Agriculture, mais comme il se fait tard et que j'ignore si la Chambre doit siéger demain, je me contenterai de n'en poser qu'une seule.